



Syndicat National des Infirmier(e)s de  
l'éducation nationale - Force ouvrière  
Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation  
Professionnelle, de la Confédération Générale du Travail  
[snfoien.toulouse@gmail.com](mailto:snfoien.toulouse@gmail.com)  
[snfoien.france@gmail.com](mailto:snfoien.france@gmail.com)

## Compte rendu d'audience et du CTA du 17 novembre 2020

### I] Audience

Notre organisation syndicale a été reçue le 17 novembre 2020 en audience,  
Étaient présents Monsieur Moustafa Fourar, Recteur d'académie  
Madame Anne Val, Directrice de Cabinet  
Monsieur Yann Couedic, Secrétaire général adjoint chargé du pôle ressources humaines  
Monsieur Georges Casteran, Infirmier Conseiller technique  
Monsieur Christian Robert Coordonnateur de la FNEC FP FO 31 Madame  
Franciane Rodriguez Secrétaire Générale du SNFOIEN

Le mandat porté par le SNFOIEN est :

Avec la crise du covid, les infirmiers sont détournés de leurs missions initiales.

Cela engendre plusieurs réflexions :

1) si le nombre d'infirmiers sur l'académie était suffisant, les missions initiales ne seraient pas mises entre parenthèses pour répondre à la demande qu'engendre la crise sanitaire.

Donc nous continuons à revendiquer avec encore plus de pugnacité puisque la situation actuelle confirme ces nécessités :

- l'arrêt de la politique de gel des postes pour suppression et redistribution sur d'autres établissements.
- la création de postes infirmiers titulaires en nombre suffisant et permettant d'assurer l'ensemble des missions.
- le remplacement de tous les temps partiels infirmiers à hauteur du temps réel (une contractuelle à 50% fait 17 h 30 et une titulaire 20 h, donc perte de 2h 30).  
En moyenne chaque département perd 2 équivalents temps plein
- Bien que nous positionnant contre l'embauche massive de collègues contractuel-les, nous demandons que les contrats soient sur 12 mois et non sur 10.

2) Dans plusieurs départements de l'académie, les inspecteurs d'académie ont produit une circulaire spécifiant l'organisation d'une cellule covid avec des infirmiers-res de l'éducation nationale. A aucun moment ces circulaires ne spécifient ce qu'il en est des missions initiales non accomplies de ce fait, et pour lesquelles nous devons rendre des comptes lors de nos entretiens professionnels et surtout

pour les élèves et familles qui ne bénéficient pas de ce service indispensable à l'égalité des chances et des droits.

3) Où en est la réflexion académique sur l'attribution de la NBI dite handicap revendiquée par le SNFOIEN depuis 2 ans ?

4) Où en est la réflexion académique sur la rémunération des formateurs psc1 ?

5) Où en sommes-nous des annonces sur les tests antigéniques annoncées SANS E dans la presse par le ministère ?

Réponses et revendications :

1) En ce qui concerne le nombre de postes infirmiers, monsieur Casteran répond par l'état des lieux de l'académie :

- 334 équivalents temps plein, soit un infirmier-re par établissement avec quelques exceptions rurales, par conséquent un nombre suffisant.
- les postes de titulaires non attribués actuellement, le sont du fait de manque de candidats et des difficultés actuelles à recruter.
- les contractuel-les sont embauché-es sur une base légale de 35 h et les contrats ne peuvent pas être modifiés.

Le SNFOIEN recentre les questions sur les temps partiels non remplacés et sur les contractuel-les à temps partiel sur 10 mois, ce qui ne rend pas notre profession attrayante. Nous précisons qu'actuellement des infirmiers-res nous contactent pour savoir comment démissionner ou demander une rupture conventionnelle.

Nous n'obtiendrons pas de réponse a nos demandes sur la gestion des temps partiels.

Cependant à la fin de l'audience, monsieur Christian Robert repose la question en l'élargissant aux personnels assistants sociaux et administratifs et monsieur Couedic lui répond que la question était en cours de réflexion.

2) Sur la question des missions initiales qui ne seront pas faite du fait de la gestion de la crise sanitaire, Monsieur Casteran répond que Monsieur le recteur a envoyé un courrier en début d'année scolaire demandant de prioriser la crise sanitaire et que par conséquent, si lors de nos entretiens professionnels un reproche était fait sur le non-accomplissement de certaines missions, il faudrait le faire remonter.

Le SNFOIEN fait remarquer que cela peut être entendu comme le fait que nos missions initiales ne sont pas importantes et monsieur le Recteur répond que nous devons prioriser. De notre point de vue, prioriser des missions qui permettent l'égalité des chances et des droits, est un échec du service public. Ni le ministère ni le rectorat ne peuvent dire qu'ils n'étaient pas au courant puisque nos revendications les alertent depuis longtemps.

Cela nous conforte dans le manque crucial de personnel infirmier.

Je vous propose donc de nous dire toutes vos difficultés et de préciser à vos chefs d'établissements cet état de fait.

3) En ce qui concerne la NBI dite Handicap, monsieur Casteran nous redonne la même réponse que nous connaissons depuis deux ans, à savoir qu'ils attendent un arbitrage national. LE SNFOIEN fait remarquer que cette réponse est la même depuis deux ans et qu'il s'agit d'une loi que l'académie de Toulouse se permet de ne pas appliquer alors que d'autres académies l'appliquent comme il se doit.

Je profite de ce compte-rendu pour vous informer qu'une démarche légale est en cours.

4) En ce qui concerne le PSC 1, Monsieur Couedic nous indique que la décision est toujours la même, à savoir pas de rémunération.

Le SNFOIEN souligne que la crise sanitaire a mis un frein à la formation de secouristes, mais que même avant la crise nous avons constaté, (comme nous l'avions annoncé les années précédentes) une diminution du nombre de formés du fait de l'arrêt de certains formateurs et de la diminution du nombre de formes par d'autres. Là encore, par épuisement et non reconnaissance financière.

5) Monsieur le recteur nous informe que pour les tests antigéniques, il attend un cadrage national. Le SNFOIEN demande que nous soyons informé-es avant la presse si possible.

Quelques heures après cet entretien, tous-tes les infirmier-es de tous les départements de l'académie recevaient un mail. Ce mail nous demandait de nous positionner dans l'urgence (environ 3 h de réflexion sur notre temps de présence dans les infimeries), sur le fait d'être volontaire ou pas pour pratiquer des tests antigéniques.

Comment pouvons-nous répondre dans l'urgence sans savoir dans quelles conditions, quelles organisations, quelle rémunération et quand cela nous sera demandé ?

Je vous propose donc de demander massivement des compléments d'information avant de vous positionner.

## II] CTA

Était proposée au vote la revalorisation de l'IFSE à hauteur de 3 %

Nous avons voté contre CAR Le SNFOIEN revendique une égalité d'attribution des indemnités IFSE et CIA.

Notre corps comporte la particularité d'avoir des missions différentes selon notre affectation (poste inter-degré, logé, ICTR, ICTD)

Cela ne veut pas dire que certaines missions sont plus ou moins importantes.

Les missions des collègues conseiller-es techniques du recteur ou D'inspecteurs d'académie, bien que essentielles, ne sont pas plus importantes que celles d'un-e infirmier-es en poste inter-degré ou logé qui risque son diplôme et des poursuites pénales, à chaque fois qu'il-elle reçoit un élève et pose un diagnostic infirmier.

Les collègues logé.es n'ont aucun avantage supplémentaire et doivent avoir les mêmes montants de primes.

De plus, les infirmier-es de l'éducation nationale n'ont pas été concerné-es par les revalorisations du Ségur de la santé et ne seront pas concerné-es par le Grenelle de l'éducation.

Une augmentation de l'IFSE allant de 3% est une insulte et un manque de reconnaissance de la profession, il est loin de pallier le gel du point d'indice depuis 20 ans.

Nous demandons une revalorisation à hauteur des missions et tâches accomplies.

Pour information résultat du vote

: SNICS contre

SNIES contre

SNFOIEN contre

CFDT abstention

La proposition du rectorat n'a obtenu aucun soutien mais l'abstention de la CFDT dispense le rectorat de l'obligation de faire une autre proposition. Elle est donc adoptée.



Syndicat National des Infirmier(e)s de  
l'éducation nationale - Force ouvrière  
Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation  
Professionnelle, de la Confédération Générale du Travail  
[snfoien.toulouse@gmail.com](mailto:snfoien.toulouse@gmail.com)  
[snfoien.france@gmail.com](mailto:snfoien.france@gmail.com)